## Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40

Site Internet: www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org





N° 16





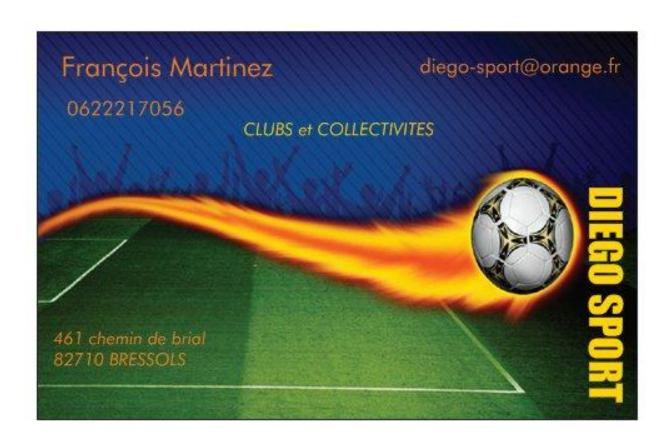


- Réunion de la Commission,
- Tense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 49,
- Sportivité semaine 49,
- Sanctions,
- Sanctions en retard,
- Coupe de La Ligue,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage (rectificatif),
- Classement Coupe Delaune,
- Classement provisoire Coupe Occitane,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 51 à 2,

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



## **REUNION DE LA COMMISSION**

Lundi 11 décembre 2023.

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

## PENSE-BETE

## **O** FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site : fsgt31.fr

②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** BULLETINS

③Pour accéder au mémento : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** MEMENTO

④Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE☑ CLASSEMENTS

⑤Pour accéder aux calendriers : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** CALENDRIERS

⑥Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ REGLEMENT INTERIEUR

## **O** DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre **"INFORMATION LICENCES"** la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

## **S** DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com

②onglet : « en cas d'accident ».

3télécharger le document en format pdf.

## **4** TARIFS

## \*\*Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €** Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €** 

## Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : 10 €

Défraiement de déplacement : 38 €

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

#### **O** LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

<u>Important</u>: Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### **O** REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match. Pour éviter tout litige :

- La feuille de match doit être envoyée par l'équipe victorieuse. En cas d'égalité, c'est l'équipe recevante qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.
- ② Envoyer sous 48 heures cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission avant le lundi midi. Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.
- Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).

## **O** CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

- Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **corresponden**t bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.
- ② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

## **O CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un contrôle systématique des licences est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

## **9** COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le <u>lundiqui suit la rencontre</u>, <u>avant midi.</u>

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

## 

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

## **00** PRECISIONS REGLEMENT

#### RESPECT DES COULEURS:

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " visiteurs ".

## **ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le club visiteur doit jouer lorsqu'il se déplace avec l'une des deux couleurs déclarées sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

#### LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront pour consigne d'appliquer le règlement :

<u>ART 14 - § D</u>: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

#### RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, se trouve automatiquement suspendu pour le match suivant. En outre, il est tenu OBLIGATOIREMENT d'adresser dans les 48 heures à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être <u>envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur</u> (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la "boîte mail du joueur sanctionné ".

## **Q** PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline. Soit : 3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

#### **0 © QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit OBLIGATOIREMENT <u>se munir d'une pièce d'identité</u>, ou être en possession de <u>sa licence de la saison dernière</u>, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

<u>ATTENTION</u>: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

## **0 0 0 REPORT DE MATCH**

Pour un report de match, vous devez le demander au plus tard <u>avant le lundi</u> <u>midi</u> <u>suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin</u>. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "courrier électronique", la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

## **0 6 FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

## **INFORMATION LICENCES**



## VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <a href="https://extranet.fsgt.org/auth/login">https://extranet.fsgt.org/auth/login</a> avec vos identifiants et dépôt de vos licences <a href="avec photo du joueur obligatoire">avec photo du joueur obligatoire</a>.
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

## Dans un deuxième temps,

4) Impression et validation de la licence/carte des joueurs en format A4 par la commission (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document ").

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un DELAI DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES) pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les LICENCES NON RETIREES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club).

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon).

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante!!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants ou incomplets (date de disqualifications donnée cidessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(és) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



## 🚨 POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc des joueurs AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, LAMOUROUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Sylvain, (Partizan Tolosa F7) & HERISSON Aymeric (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 8 joueurs à compter du 08/01/2024
NIMBA OT	Manque photo sur carton blanc du joueur SOUMAH Mohamed Lamine Disqualification du joueur à compter du 11/12/2023



## DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs <b>ESPINEL Daniel, VINEL Fabien</b> (Partizan Tolosa F7) & <b>TOURNIER Damien</b> (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK <b>Disqualification des 3 joueurs à compter du 04/12/2023</b>
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier  Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023



# III SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	13/11 (1)	-	11/12 (1)	11/12
CHU TOULOUSE FC	04/12 (1)	-		08/01
ASC CNES	11/12 (2)	-		15/01
CHIPIRONS O.	04/12 (1) - F7	-		08/01
AS DRT	11/12 (2)	-		15/01
INTERNAT FC	20/11 (7)	-	11/12 (7)	18/12
INTERNAL FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	04/12 (2) - F7	-		08/01
AS MATRA	04/12 (1)	-		08/01
MECAP FC	04/12 (2)	-		08/01
NIMBA OT	13/11 (1)	Manque photo (1)		11/12
INIIVIBAUI	18/12 (1)	-		22/01
PASPORT	04/12 (1)	-		08/01
FC POTO	04/12 (2)	-		08/01
AS ST LOUP CAMMAS	13/11 (1)		08/12 (1)	11/12
SB FC LAUNAGUET	04/12 (1)	-		08/01
ATHLETICO TOLOSA	11/12 (2)	-		15/01
TOUL OUSE SA	11/12 (2)	-	11/12 (2)	15/01
TOULOUSE SA	11/12 (1)	-	18/12 (1)	15/01

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission
	et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter Marcel MARTINS à la commission (06 37 29 61 49).

## RESULTATS

## **SEMAINE 49 DU 04/12/2023 AU 08/12/2023**

#### Division: Excellence – Journée 6 aller

PASPORT		Remis		FC CANTOU'LOUSAIN	
FORZA VIOLA FC	4	-	0	ATHLETICO TOLOSA B	
MECAP FC	7	-	0	USEMA COLOMIERS	
TOULOUSE SA	0	-	2	FC POTO	

## Division: Promotion Excellence – Journée 6 aller

AGATE FC	1	-	2	ASC CNES	
LABEGE INTER FC		Remis		SAINT ALBAN	
AS MATRA		Remis		AJ SAINT EXUPERY	
ALTRAN FOOT	1	-	5	LES SHADOCKS DE SEILH	

#### Division: Honneur - Journée 6 aller

SB FC LAUNAGUET		Remis		INTERNAT FC	
NIMBA OT		Remis		AS DRT	
FREESCALE		Remis		IO TEAM	
ATHLETICO TOLOSA A	3	-	4	FC BALEC	

Exempt: ASFP LUSITANOS

#### Division: Promotion – Journée 6 aller

AS EVOTEC		Remis		CONFLUENT LP	
CHU TOULOUSE FC	5	-	2	ASCA	
AS MATRA 2	3	-	3	CHIPIRONS OL.	
LES VIEILLES CANAILLES	6	-	0	SOPRA STERIA FOOT	

Exempt: AS SAINT LOUP CAMMAS

## **RATTRAPAGES**

#### Coupe de France Auguste Delaune: Poule Unique – Tour 5 (remis du 10/11)

FC CANTOU'LOUS	AIN	5	-	0	AJ SAINT EXUPERY	

## Coupe de France Auguste Delaune: Poule Unique – Tour 5 (remis du 08/11)

	<b>1</b>	,	
PASPORT	Annulé*	AS SAINT-LOUP CAMMAS	
* La tauraire étaut inclience de la character	1-4 2		

\*Le terrain étant indisponible et le résultat n'ayant aucune incidence sur le classement et la qualification des équipes, la commission décide d'annuler la rencontre

#### Coupe Occitane: Poule B - Tour 5 (remis du 09/11)

SB FC LAUNAGUET	0	-	2	AS MATRA	
-----------------	---	---	---	----------	--

#### Coupe Occitane: Poule C - Tour 5 (remis du 10/11)

TOULOUSE SA	3	-	3	CONFLUENT LP

Non communication téléphonique du résultat	<b>2</b>	Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	414
Terrain impraticable	<b>**</b>	Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	The state of the s

Rappel Semaine 48 : Feuille de match non parvenue dans les délais 🗢 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

## **SPORTIVITE SEMAINE 49**

**TROIS** sorties temporaires, **QUATORZE** avertissements et **UNE** exclusion définitive pour **DOUZE** rencontres arbitrées.

## **SANCTIONS**

Rencontre FC CANTOU'LOUSAIN / AJ SAINT EXUPERY du 06/12/2023 - Coupe Delaune - Poule unique - Tour 5 :

Pour " ANTI JEU "

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/09/2023 (ART 32 - §B - f),

ESPITALIER Clément, licence n° 0316276, (FC CANTOU'LOUSAIN)

- UN (1) match de suspension ferme, à compter du 18/12/2023.

Rencontre FORZA VIOLA FC / ATHLETICO TOLOSA B du 07/12/2023 - Excellence - Journée 6 aller :

Pour "TACLE IRREGULIER"

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 16/11/2023 (ART 32 - §B - f),

BIRABET Gabriel, licence n° 0226892, (FORZA VIOLA FC)

- UN (1) match de suspension ferme, à compter du 18/12/2023.

Rencontre TOULOUSE SA / FC POTO du 08/12/2023 - Excellence - Journée 6 aller :

Pour "TACLE IRREGULIER"

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 02/11/2023 (ART 32 - §B - f),

DUCHEMAN RALAIMBOLA Junio Dan, licence n° 0242181, (TOULOUSE SA)

- UN (1) match de suspension ferme, à compter du 18/12/2023.

# Rencontre AGATE FC / ASC CNES du 05/12/2023 - Promotion Excellence - Journée 6 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (Art 32 - §K - a), décide :

Pour "TACLE PAR DERRIERE AVEC BLESSURE"

- EXCLUSION -

PARENT-JUNG Etienne, licence n° 0016255 (ASC CNES)

 QUATRE (4) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique
 + QUATRE (4) matchs de suspension avec sursis, à compter du 11/12/2023.

Suite au rapport de l'arbitre, et dans l'attente de celui du joueur concerné, la sous commission décide :

Pour "*Propos Grossiers et injurieux envers l'arbitre tenus apres match* "

NGADY-NGADY Ulrich, licence n° 0088183 (AGATE FC)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

## SANCTIONS EN RETARD

# Rencontre AS DRT / INTERNAT FC du 08/11/2023 - Coupe occitane - Poule C - Tour 5 :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci, et en l'absence de celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (Art 32 - §K - a), décide :

Pour "*ENERVEMENT* "

- SORTIE TEMPORAIRE -, puis

Pour " GESTE DEPLACE SANS INSULTE "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la même rencontre,

Ce qui entraîne

- EXCLUSION -

GORNES Hugo, licence n° 0382687 (INTERNAT FC)

- UN (1) match de suspension ferme, l'automatique déjà purgé le 13/11/2023.

# Rencontre USEMA COLOMIERS / TOULOUSE SA du 29/11/2023 - Excellence - Journée 5 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (Art 32 - §F - e), décide :

Pour "CONDUITE VIOLENTE ENVERS UN ADVERSAIRE "

- EXCLUSION -

BORDES Pierre, licence n° 0368897 (USEMA COLOMIERS)

- QUATRE (4) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 04/12/2023, reste Trois (3) matchs de suspension ferme, à compter du 11/12/2023.

## Rencontre FC BALEC / INTERNAT FC du 27/11/2023 - Honneur - Journée 5 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (Art 32 - §C - c), décide :

Pour "TACLE PAR DERRIERE SANS BLESSURE"

- EXCLUSION -

BALY Clément, licence n° 0317819 (FC BALEC)

- DEUX (2) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 06/12/2023, reste UN (1) match de suspension ferme, à compter du 11/12/2023.

## **COUPE DE LA LIGUE**

Cette coupe concerne les équipes des poules Excellence et Promotion Excellence. Elle a été mis en place pour ces poule de 8, afin d'avoir un nombre suffisant de rencontres sur la saison.

Concernant les feuilles de match, utilisez celles de championnat que vous avez déjà, nous allons vous en envoyer d'autres pour la fin de la saison.

## SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE (RECTIFICATIF)

Il fallait lire:

## POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE

## 2- Equipes non pénalisées, 1ère année:

CHU TOULOUSE FREESCALE
CHIPIRONS OL. AS MATRA 2

AS ST LOUP CAMMAS

## CLASSEMENT COUPE DELAUNE

Voici le classement final de la Coupe de France Auguste Delaune, sous réserve des pénalités après vérification des feuilles de match. Comme précisé plus haut, la rencontre PASPORT contre AS SAINT LOUP-CAMMAS, sans conséquence pour la qualification, a été annulé.

Co	Coupe de France AUGUSTE DELAUNE : Poule Unique											
	EQUIPES	PTS	J	G	N	Р	Pé	F	Péfnp	BP	ВС	DIF
1 <sup>er</sup>	FC CANTOU'LOUSAIN	14	5	4	1	0	0	0	0	27	1	+26
2 <sup>ème</sup>	PASPORT	11	4	3	1	0	0	0	0	13	3	+10
3 <sup>ème</sup>	SAINT-ALBAN	11	5	3	0	2	0	0	0	13	9	+4
4 <sup>ème</sup>	FORZA VIOLA FC	8	5	1	1	3	0	0	0	6	24	-13
5 <sup>ème</sup>	AJ SAINT-EXUPERY	8	5	1	1	3	0	0	0	5	10	-5
6 <sup>ème</sup>	AS SAINT LOUP CAMMAS	2	4	0	0	2	0	2	0	1	24	-23

FORZA VIOLA FC / AJ ST EXUPERY: 1 à 1

Sportivité: FORZA VIOLA FC (9ème), AJ SAINT-EXUPERY (26ème)

Les quatre premières équipes sont qualifiées pour la phase fédérale. Le tirage au sort du "tour de cadrage sud " aura lieu ce jeudi 14 décembre, à Pantin.

En cas d'égalité de points dans un même groupe, les critères pris en compte pour le classement sont les suivants :

- nombre de rencontres jouées,
- 2 goal-average particulier entre les deux équipes,
- s classement au challenge du fair-play,
- goal-average général,
- 6 buts marqués

## CLASSEMENT PROVISOIRE COUPE OCCITANE

Pour la Coupe Occitane, nous attendons le résultat du dernier match de cette semaine pour connaitre tous les qualifiés. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour les ¼ de finale.

	COUPE OCCITANE : POULE A											
	EQUIPES	PTS	J	G	N	Р	Pé	F	Péfnp	BP	ВС	DIF
1 <sup>er</sup>	USEMA COLOMIERS	15	5	5	0	0	0	0	0	20	4	+16
2 <sup>ème</sup>	CHU TOULOUSE	10	5	2	1	2	0	0	0	10	11	-1
3 <sup>ème</sup>	SHADOCKS DE SEILH	9	5	2	1	1	0	1	0	7	9	-2
4 <sup>ème</sup>	ASFP LUSITANOS	9	5	1	2	2	0	0	0	11	16	-5
5 <sup>ème</sup>	ATHLETICO TOLOSA B	8	4	1	2	1	0	0	0	9	8	+1
6 <sup>ème</sup>	SOPRA STERIA FOOT	4	4	0	0	4	0	0	0	5	14	-9

SHADOCKS DE SEILH / ASFP LUSITANOS : 3 à 2

	COUPE OCCITANE : POULE B											
	EQUIPES	PTS	J	G	N	Р	Pé	F	Péfnp	BP	ВС	DIF
1 <sup>er</sup>	ALTRAN FOOT	13	5	4	0	1	0	0	0	18	11	+7
2 <sup>ème</sup>	AS MATRA	11	5	3	0	2	0	0	0	9	11	-2
3 <sup>ème</sup>	FC POTO	11	5	3	0	2	0	0	0	18	12	+6
4 <sup>ème</sup>	SB FC LAUNAGUET	11	5	3	0	2	0	0	0	13	10	+3
5 <sup>ème</sup>	ASC CNES	9	5	2	0	3	0	0	0	13	10	+3
6 <sup>ème</sup>	LABEGE INTER FC	5	5	0	0	5	0	0	0	10	27	-17

AS MATRA / FC POTO : 1 à 3 FC POTO / SB FC LAUNAGUET: 1 à 4 SB FC LAUNAGUET / AS MATRA : 0 à 2

Sportivité: AS MATRA (9ème), FC POTO (21ème), SB FC LAUNAGUET (21ème)

	COUPE OCCITANE : POULE C											
	EQUIPES	PTS	J	G	N	Р	Pé	F	Péfnp	BP	ВС	DIF
1 <sup>er</sup>	INTERNAT FC	13	5	4	0	1	0	0	0	26	10	+16
2 <sup>ème</sup>	TOULOUSE SA	12	5	3	1	1	0	0	0	19	12	+7
3 <sup>ème</sup>	AS DRT	11	5	3	0	2	0	0	0	15	13	+2
4 <sup>ème</sup>	FC BALEC	9	5	2	0	3	0	0	0	14	13	+1
5 <sup>ème</sup>	CONFLUENT PL	8	5	1	1	3	0	0	0	13	17	-4
6 <sup>ème</sup>	ATHLETICO TOLOSA A	7	5	1	0	4	0	0	0	6	28	-22

	COUPE OCCITANE : POULE D											
	EQUIPES	PTS	J	G	N	Р	Pé	F	Péfnp	BP	BC	DIF
1 <sup>er</sup>	MECAP FC	13	5	3	2	0	0	0	0	12	2	+10
2 <sup>ème</sup>	CHIPIRONS OLYMPIQUE	12	5	3	1	1	0	0	0	10	6	+4
3 <sup>ème</sup>	IO TEAM	10	5	2	1	2	0	0	0	6	7	-1
4 <sup>ème</sup>	VIEILLES CANAILLES	9	5	1	2	2	0	0	0	5	8	-3
5 <sup>ème</sup>	ASCA	8	5	1	1	3	0	0	0	4	11	-7
6 <sup>ème</sup>	FREESCALE	8	5	0	3	2	0	0	0	3	6	-3

FREESCALE / ASCA: 2 à 4

## RECTIFICATIF CALENDRIER

## **SEMAINE 51 DU 18/12/2023 AU 22/12/2023**

Coupe de la Ligue - Poule 2 - Journée 1

AJ SAINT-EXUPERY FC CANTOU'LOUSAIN Voir feuille des rencontres de ce bulletin

## **CALENDRIER**

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " A définir " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".

Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

**ASCA: Beaupuy (Hb):** Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES: Ramonville(Hb): allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse: 118 route de Narbonne.

<u>CHIPIRONS O.: Fenouillet Collège(Synthé)</u>: Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

<u>USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) :</u> Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

**CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) :** stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

**INTERNAT FC: Fenouillet Plage(Hb):** Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

**LABEGE INTER FC: Deyme (Hb):** route de Pompertuzat – Deyme.

**SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) :** Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS: St Alban Coudon(Hb): Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC: Muret Auriol (Synthé): Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN: St Alban Coudon(Hb): Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

<u>ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas :</u> 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

<u>ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb :</u> 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

**TERRAINS TOULOUSAINS :** Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

## Information de la mairie

#### " A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour.

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

## **SEMAINE 51 DU 18/12/2023 AU 22/12/2023**

Division: Honneur - Journée 8 aller

IO TEAM NIMBA OT Lardenne Synthé Me 20/12 19h45 Sordelo Hb **FREESCALE** ATHLETICO TOLOSA A Je 21/12 19h45 Launaguet Hb FC BALEC SB FC LAUNAGUET Lu 18/12 20h00 Fenouillet Plage Hb **INTERNAT FC** ASFP LUSITANOS Lu 18/12 20h00

Exempt: AS DRT

Division: Promotion - Jo SOPRA STERIA FOOT VIEILLES CANAILLES ASCA CONFLUENT L.P. Exempt: CHIPIRONS OL	AS EVOTEC	Stadium B.Taton Syn Sordelo Hb Beaupuy Hb Pinsaguel Hb	Je 21/12 Me 20/12 Me 20/12 Lu 18/12	20h15 19h45 20h15 20h30
Coupe de la Ligue : Poul SAINT-ALBAN		Ct Alban Caudan I lb	L., 40/40	20520
ATHLETICO TOLOSA B	PASPORT SHADOCKS DE SEILH	St Alban Coudon Hb Seilh Synthé	Lu 18/12 Me 20/12	20h30 20h45
Coupe de la Ligue : Poul ALTRAN FOOT AJ SAINT EXUPERY	FORZA VIOLA FC	Blagnac Baradels Syn Remis	Je 21/12	21h00
Coupe de la Ligue : Poul	le 3 - Journée 1			
MECAP FC ASC CNES	AGATE FC TOULOUSE SA	Muret Auriol Synthé Ramonville Hb	Lu 18/12 Ma 19/12	20h00 19h45
Coupe de la Ligue : Poul	le 4 - Journée 1			
LABEGE INTER FC USEMA COLOMIERS		Lardenne Synthé <i>Remis</i>	Ve 22/12	20h00

## TREVE DU 25/12/2023 AU 02/01/2024

## <u>SEMAINE 1 DU 02/01/2024 AU 05/01/2024</u> <u>RATTRAPAGE</u>

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1 (remis du 21/12)

USEMA COLOMIERS AS MATRA Capitany Synthé Me 03/01 20h00

## SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 12/01/2024

## **COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIN : 1er TOUR**

FC POTO	AJ SAINT-EXUPERY	Lardenne Synthé	Ve 12/01	20h00
BLS 31 (Foot 7)	AS DRT	Sordelo Hb	Je 11/01	19h45
CHU TOULOUSE	FC POTO (Foot 7)	Lardenne Synthé	Me 10/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	A définir		
ALTRAN FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Je 11/01	21h00
FC BALEC	FORZA VIOLA FC	A définir		
SB FC LAUNAGUET	AS MATRA	Launaguet Hb	Lu 08/01	20h00
SHADOCKS DE SEILH	BELLA BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 12/01	20h45
USEMA COLOMIERS	AS ST-LOUP CAMMAS	Capitany Synthé	Me 10/01	20h00
PASPORT	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 10/01	19h45
ASFP LUSITANOS	LES VIEIL. CANAILLES	St Alban Coudon Hb	Me 10/01	20h30
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet Plage Hb	Lu 08/01	20h00
ASC CNES	SOPRA STERIA FOOT	Ramonville Hb	Ma 09/01	19h45
AS CNRS-CAES (Foot 7)	AS EVOTEC	Blagnac Baradels Syn	Ma 09/01	20h45
CHIPIRONS OL	AS MATRA 2	Fenouillet Collège Syn	Me 10/01	20h00
MECAP FC	LABEGE INTER FC	Muret Auriol Synthé	Lu 08/01	20h00
CONFLUENT LP	TOULOUSE SA	Pinsaguel Hb	Lu 08/01	20h30
VIOLA UNITED (Foot 7)	NIMBA OT	A définir		
SAINT-ALBAN	ASCA	St Alban Coudon Hb	Lu 08/01	20h30

# Le Comité sera fermé

Exempt: AGATE FC

du 21/12/23 18h

au

03/01/24 10h

## Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40

Site Internet: www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org





N° 17





- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 50,
- Sportivité semaine 50,
- Sanctions,
- Durée des rencontres- matchs de Coupe à élimination directe,
- Feuilles de match,
- Infos Coupe Delaune,
- Coupe Occitane,
- Classements championnats,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 1 à 3.

SAISON 2023 - 2024

JEVEUN

OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



## **REUNION DE LA COMMISSION**

Lundi 18 décembre 2023.

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

## PENSE-BETE

## **0** FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site : fsgt31.fr

②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** BULLETINS

③Pour accéder au mémento : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** MEMENTO

④Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE☑ CLASSEMENTS

⑤Pour accéder aux calendriers : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** CALENDRIERS

⑥Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ REGLEMENT INTERIEUR

## **O** DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre **"INFORMATION LICENCES"** la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

## **S** DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com

②onglet : « en cas d'accident ».

3télécharger le document en format pdf.

## **4** TARIFS

## ←™Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €** Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €** 

## Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : 10 €

Défraiement de déplacement : 38 €

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

#### **S** LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

<u>Important</u>: Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### **O** REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match. Pour éviter tout litige :

- La feuille de match doit être envoyée par l'équipe victorieuse. En cas d'égalité, c'est l'équipe recevante qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.
- ② Envoyer sous 48 heures cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission avant le lundi midi. Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.
- Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le gardien de but (quelque soit son numéro de maillot), doit être inscrit sur la première ligne.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

## **O** CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

- Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **corresponden**t bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.
- ② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

## **O CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un contrôle systématique des licences est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

## **9** COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le <u>lundi</u> <u>qui suit la rencontre</u>, <u>avant midi</u>.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

## 

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

## **00** PRECISIONS REGLEMENT

#### RESPECT DES COULEURS:

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " visiteurs ".

## **ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le club visiteur doit jouer lorsqu'il se déplace avec l'une des deux couleurs déclarées sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

#### LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront pour consigne d'appliquer le règlement :

<u>ART 14 - § D</u>: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

#### RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, se trouve automatiquement suspendu pour le match suivant. En outre, il est tenu OBLIGATOIREMENT d'adresser dans les 48 heures à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être <u>envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur</u> (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la "boîte mail du joueur sanctionné ".

## **Q** PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline. Soit : 3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

#### **0 © QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit OBLIGATOIREMENT <u>se munir d'une pièce d'identité</u>, ou être en possession de <u>sa licence de la saison dernière</u>, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

<u>ATTENTION</u>: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

#### **0 0 0 PREPORT DE MATCH**

Pour un report de match, vous devez le demander au plus tard <u>avant le lundi</u> <u>midi</u> <u>suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin</u>. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "courrier électronique", la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

## **0 6 FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

## **INFORMATION LICENCES**



# **VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.**

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 5) Connexion au site <a href="https://extranet.fsgt.org/auth/login">https://extranet.fsgt.org/auth/login</a> avec vos identifiants et dépôt de vos licences <a href="avec photo du joueur obligatoire">avec photo du joueur obligatoire</a>.
- 6) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 7) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

## Dans un deuxième temps,

8) Impression et validation de la licence/carte des joueurs en format A4 par la commission (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document ").

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un DELAI DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES) pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les LICENCES NON RETIREES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club).

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon), et inscrire sur la FDM les nouveaux numéros de licence.

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante !!!!

blancs" manquants Concernant les "Cartons incomplets (date de disqualifications donnée cidessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(és) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



## 💆 POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc des joueurs AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, LAMOUROUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Sylvain, (Partizan Tolosa F7) & HERISSON Aymeric (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 8 joueurs à compter du 08/01/2024
TOULOUSE SA	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc du joueur RABENJAMINA TSITOHAINA Mambola Steeven Disqualification du joueur à compter du 08/01/2024



## DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs <b>ESPINEL Daniel, VINEL Fabien</b> (Partizan Tolosa F7) & <b>TOURNIER Damien</b> (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK <b>Disqualification des 3 joueurs à compter du 04/12/2023</b>
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier  Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023



# III SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	03/01 (1)	-		29/01
ALTRAN FOOT	18/12 (1) - F7	-		22/01
CHU TOULOUSE FC	18/12 (2)	-		22/01
ASC CNES	11/12 (2)	-		15/01
CHIPIRONS O.	04/12 (1) - F7	•		08/01
AS DRT	11/12 (2)	•		15/01
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	04/12 (2) - F7	•		08/01
AS MATRA	04/12 (1)	-	18/12 (1)	08/01
MECAP FC	04/12 (2)	-	19/12 (2)	08/01
NIMBA OT	11/12 (2)	•		15/01
PASPORT	04/12 (1)	-	18/12 (1)	08/01
FC POTO	04/12 (2)	-		08/01
SB FC LAUNAGUET	04/12 (1)	-		08/01
ATHLETICO TOLOSA	11/12 (2)	-	18/12 (2)	15/01
TOULOUSE SA	18/12 (1)	-		22/01

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission
	et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter Marcel MARTINS à la commission (06 37 29 61 49).

## RESULTATS

## **SEMAINE 50 DU 11/12/2023 AU 15/12/2023**

Division: Excellence – Journée 7 aller

Bittston i Effective Commet , after					
ATHLETICO TOLOSA B		Remis		TOULOUSE SA	
MECAP FC	1	-	3	FC CANTOU'LOUSAIN	
USEMA COLOMIERS	0	-	5	PASPORT	
FORZA VIOLA FC		Remis		FC POTO	

#### Division: Promotion Excellence – Journée 7 aller

LABEGE INTER FC	3	-	5	ASC CNES	
AJ SAINT EXUPERY	4	-	1	ALTRAN FOOT	
LES SHADOCKS DE SEILH	0	-	3	AS MATRA	
SAINT-ALBAN		Remis		AGATE FC	

#### Division: Honneur – Journée 7 aller

ASFP LUSITANOS		Remis		SB FC LAUNAGUET	
INTERNAT FC	2	-	0	IO TEAM	
AS DRT	3	-	1	FC BALEC	
ATHLETICO TOLOSA A	0	-	3	NIMBA OT	

Exempt: FREESCALE

#### Division: Promotion – Journée 7 aller

SOPRA STERIA FOOT		Remis		AS MATRA 2	
AS SAINT LOUP CAMMAS	3	-	12	CHU TOULOUSE FC	
CHIPIRONS OL.	1	-	1	LES VIEILLES CANAILLES	
ASCA		Remis		CONFLUENT LP	<b>3</b>

Exempt: AS EVOTEC

## **RATTRAPAGES**

#### Coupe Occitane: Poule A - Tour 5 (remis du 09/11)

1					
ATHLETICO TOLOSA B	7	-	2	SOPRA STERIA FOOT	

Non communication téléphonique du résultat	<b>2</b>	Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	Party of

Rappel Semaine 49 : Feuille de match non parvenue dans les délais 🗢 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

## **SPORTIVITE SEMAINE 50**

TROIS sorties temporaires et SIX avertissements pour ONZE rencontres arbitrées.

## **SANCTIONS**

# Rencontre LABEGE INTER FC / ASC CNES du 13/12/2023 - Promotion Excellence - Journée 7 aller :

Pour " ANTI JEU "

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/11/2023 (ART 32 - §B - f),

SCHLAIFER Nicolas, licence n° 0289012, (LABEGE INTER FC)

- UN (1) match de suspension ferme, à compter du 08/01/2024.

## Rencontre AS DRT / FC BALEC du 13/12/2023 - Honneur - Journée 7 aller :

Pour "PROPOS INCORRECTS "

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/11/2023 (ART 32 - §B - f),

RINALDI Cyril, licence n° 0390414, (AS DRT)

- UN (1) match de suspension ferme, à compter du 08/01/2024.

## DUREE DES RENCONTRES - PRECISIONS CONCERNANT LES MATCHS DE COUPES A ELIMINATION DIRECTE

Voici quelques petites précisions sur la durée des rencontres à élimination directe que vous aurez dès la reprise après la trêve de Noël :

## **DUREE DES RENCONTRES**

Deux périodes de 45 minutes sans prolongations. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but : séance de 5 tirs au but, l'équipe marquant le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante, à l'issue de la série, si les équipes sont toujours à égalité, la séance continue mais est limité au premier écart, à nombre de tirs égal. Si, avant ou pendant la séance des tirs au but la lumière venait malencontreusement à manquer, et que l'on ne puisse achever cette épreuve, le résultat serait décidé par tirage au sort (" à la pièce ").

**Pour les matchs en soirée**, il n'est pas toujours possible de jouer 2x45 minutes car l'éclairage du terrain peut cesser avant la fin du temps règlementaire. Il faut tenir compte de l'éventualité d'une séance de tirs au but.

## Voici donc les adaptations spécifiques pour ces matchs en soirée :

- ♦ S'il n'y a pas d'heure prévue d'extinction des lumières sur le terrain, le match se poursuit jusqu'à la fin du temps règlementaire, éventuellement suivi de la séance de tirs au but.
- ♦ Sur les terrains où la lumière s'éteint à une heure prévue (21h40 pour les terrains de Toulouse), l'(les) arbitre(s) fait (font) jouer une première période de 45 minutes. Pour la seconde période, il y a deux cas possibles :
- Si le score est à égalité 20 minutes avant l'heure prévue d'extinction des lumières (soit 21h20 pour les terrains de Toulouse), alors l'(les) arbitre(s) arrêtera(ont) la rencontre et fera(ont) jouer la séances des tirs au but.
- ② Si une des deux équipes mène au score, l'(les) arbitre(s) laissera(ont) le jeu se dérouler jusqu'à son terme, à moins que l'autre équipe n'égalise avant la fin règlementaire de la partie. Dans ce cas, l'(les) arbitre(s) arrêtera(ont) la rencontre et fera(ont) jouer la séances des tirs au but.

Dans ces deux cas (①et②), si la lumière venait malencontreusement à manquer, et que l'on ne puisse achever cette épreuve, le résultat serait décidé par tirage au sort (" à la pièce ").

# Le résultat de la rencontre ne sera homologué que dans ces conditions.

#### Joueurs qualifiés pour les tirs au buts :

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match et non exclus définitivement par un carton rouge sur la rencontre, peuvent participer à la séance de tirs au but.

## FEUILLES DE MATCH

Nous vous rappelons que les gardiens de but doivent être obligatoirement marqués sur la première ligne.

Nous vous envoyons par courrier les feuilles de match de la Coupe de la Haute-Garonne (rose), des feuilles de match supplémentaires Championnat ou Coupe de la Ligue (blanche), ainsi que les feuilles de matchs pour les  $\frac{1}{4}$  de finale de la Coupe Occitane (jaune).

## INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour 1/32<sup>ième</sup> de Finale de la phase nationale, que leurs joueurs <u>doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/2023</u> et qu'ils doivent présenter en plus de leur licence validée, une pièce d'identité originale ou photocopie bien lisible, avant le match (version numérique sur téléphone portable ou tablette refusée).

Le tirage au sort des 1/32èmes (appelé "cadrage sud" par la commission fédérale) a eu lieu le Jeudi 14 Décembre au siège de la Fédération à Pantin. Les rencontres concernant nos clubs du comité 31 sont les suivantes :

Match C1: FORZA VIOLA FC contre CAPC (13)

Match C2: SAINT-ALBAN contre FC GARLABAN PROVENCE (13)

Match C4: FC CANTOU'LOUSAIN contre FC FIZIOS (13)

Match C5: DDFC (34) contre PASPORT

Vous recevrez directement de la Fédération les feuilles de match.

Les rencontres se dérouleront les 13 et 14 janvier 2024.

## **COUPE OCCITANE**

Le dernier match de la poule A joué la semaine dernière nous donne le dernier qualifié : ATHLETICO TOLOSA B.

Concernant les égalités, vous avez eu les critères pris en compte pour le classement dans le dernier bulletin.

Le classement final de cette poule est le suivant :

	COUPE OCCITANE : POULE A												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	Р	Pé	F	Péfnp	BP	ВС	DIF	
1 <sup>er</sup>	USEMA COLOMIERS	15	5	5	0	0	0	0	0	20	4	+16	
2 <sup>eme</sup>	ATHLETICO TOLOSA B	11	5	2	2	1	0	0	0	16	10	+6	
3 <sup>ème</sup>	CHU TOULOUSE	10	5	2	1	2	0	0	0	10	11	-1	
4 <sup>eme</sup>	SHADOCKS DE SEILH	9	5	2	1	1	0	1	0	7	9	-2	
5 <sup>ème</sup>	ASFP LUSITANOS	9	5	1	2	2	0	0	0	11	16	-5	
6 <sup>ème</sup>	SOPRA STERIA FOOT	5	5	0	0	5	0	0	0	7	21	-14	

SHADOCKS DE SEILH / ASFP LUSITANOS : 3 à 2

Pour définir <u>la position des équipes qualifiées</u> en cas d'égalité de points dans des groupes différents, le classement au challenge de la Sportivité de la compétition départage les équipes à égalité de point.

Les huit équipes qualifiées sont donc :

1<sup>er</sup> USEMA COLOMIERS (15 points), 2<sup>ème</sup> MECAP FC (13 points, 1<sup>er</sup> Sportivité), 3<sup>ème</sup> ALTRAN FOOT (13 points, 1<sup>er</sup> Sportivité), 4<sup>ème</sup> INTERNAT FC (13 points, 16<sup>ème</sup> Sportivité), 5<sup>ème</sup> TOULOUSE SA (12 points, 1<sup>er</sup> Sportivité), 6<sup>ème</sup> CHIPIRONS OLYM. (12 points, 12<sup>ème</sup> Sportivité), 7<sup>ème</sup> ATHLETICO TOLOSA B (11 points, 9<sup>ème</sup> Sportivité) et AS MATRA (11 points, 18<sup>ème</sup> Sportivité).

D'autre part, conformément à l'article 39-D du règlement de la commission :

« Un classement sera fait parmi ces huit équipes. Les rencontres opposeront le premier contre le huitième, le second contre le septième, etc...

Le but de la commission étant de faire jouer des rencontres entre différents clubs, deux équipes ayant joué dans la même poule pendant les phases de groupe ne pourront se rencontrer en quart de finale. Une inversion de place sera alors réalisée.»

Ce qui donne pour les ¼ de Finale les rencontres suivantes : USEMA COLOMIERS contre AS MATRA, INTERNAT FC contre CHIPIRONS OL, ALTRAN FOOT contre TOULOUSE SA,

MECAP FC contre ATHLETICO TOLOSA B.

Les rencontres auront lieu la semaine 7.

## **CLASSEMENTS CHAMPIONNAT**

## Classements au 19/12/23

	EXCELLENCE													
	EQUIPES PTS J G N P PÉ F PÉFNP BP BC DIF													
1 <sup>er</sup>	PASPORT	24	6	6	0	0	0	0	0	26	8	+18		
2 <sup>eme</sup>	FC CANTOU'LOUSAIN	16	4	4	0	0	0	0	0	14	2	+12		
3 <sup>eme</sup>	USEMA COLOMIERS	16	6	3	1	2	0	0	0	17	19	-2		
4 <sup>eme</sup>	MECAP FC	16	7	3	0	4	0	0	0	21	22	-1		
5 <sup>eme</sup>	FC POTO	11	5	2	0	3	0	0	0	12	13	-1		
6 <sup>eme</sup>	TOULOUSE SA	11	6	1	2	3	0	0	0	12	19	-7		
7 <sup>eme</sup>	FORZA VIOLA FC	9	5	1	1	3	0	0	0	12	15	-3		
8 <sup>eme</sup>	ATHLETICO TOLOSA B	5	5	0	0	5	0	0	0	3	20	-17		

	PROMOTION EXCELLENCE													
	EQUIPES PTS J G N P PÉ F PÉFNP BP BC DIF													
1 <sup>er</sup>	ASC CNES	21	6	5	0	1	0	0	0	19	9	+10		
2 <sup>ème</sup>	LES SHADOCKS DE SEILH	15	7	3	0	3	0	1	0	15	18	-3		
3 <sup>ème</sup>	AS MATRA	14	4	3	1	0	0	0	0	11	3	+8		
4 <sup>ème</sup>	SAINT-ALBAN	14	4	3	1	0	0	0	0	12	3	+9		
5 <sup>ème</sup>	AJ SAINT-EXUPERY	14	5	3	0	2	0	0	0	14	10	+4		
6 <sup>ème</sup>	ALTRAN FOOT	10	6	1	1	4	0	0	0	18	23	-5		
7 <sup>ème</sup>	LABEGE INTER FC	6	5	0	1	4	0	0	0	11	21	-10		
8 <sup>ème</sup>	AGATE FC	3	3	0	0	3	0	0	0	3	16	-13		

SAINT ALBAN / AS MATRA: 1 à 1

Sportivité: AS MATRA (12<sup>ème</sup>), SAINT-ALBAN (21<sup>ème</sup>)

	HONNEUR													
	EQUIPES PTS J G N P PÉ F PÉFNP BP BC DIF													
1 <sup>er</sup>	AS DRT	18	6	4	1	0	0	1	0	15	9	+6		
2 <sup>ème</sup>	INTERNAT FC	17	6	3	2	1	0	0	0	17	8	+9		
3 <sup>ème</sup>	FC BALEC	16	6	3	1	2	0	0	0	12	12	0		
4 <sup>ème</sup>	SB FC LAUNAGUET	10	3	2	1	0	0	0	0	13	5	+8		
5 <sup>ème</sup>	NIMBA OT	9	3	2	0	1	0	0	0	8	8	0		
6 <sup>ème</sup>	ASFP LUSITANOS	9	4	1	2	1	0	0	0	8	6	+2		
7 <sup>ème</sup>	ATHLETICO TOLOSA A	8	5	1	0	4	0	0	0	8	18	-10		
8 <sup>ème</sup>	FREESCALE	7	5	0	2	3	0	0	0	8	15	-7		
9 <sup>ème</sup>	IO TEAM	5	4	0	1	3	0	0	0	1	9	-8		

	PROMOTION													
	EQUIPES PTS J G N P Pé F Pérnp BP BC DIF													
1 <sup>er</sup>	CHIPIRONS OL.	22	7	4	3	0	0	0	0	27	8	+19		
2 <sup>ème</sup>	CHU TOULOUSE FC	18	6	4	0	2	0	0	0	29	14	+15		
3 <sup>ème</sup>	LES VIEILLES CANAILLES	15	5	3	1	1	0	0	0	14	8	+6		
4 <sup>ème</sup>	AS EVOTEC	12	5	2	1	2	0	0	0	9	12	-3		
5 <sup>ème</sup>	CONFLUENT LP	11	4	2	1	1	0	0	0	13	10	+3		
6 <sup>ème</sup>	SOPRA STERIA FOOT	10	4	2	0	2	0	0	0	9	14	-5		
7 <sup>ème</sup>	ASCA	8	5	1	0	4	0	0	0	9	16	-7		
8 <sup>ème</sup>	AS MATRA 2	7	5	0	2	3	0	0	0	9	15	-6		
9 <sup>ème</sup>	AS SAINT-LOUP-CAMMAS	7	5	0	2	3	0	0	0	9	31	-22		

ST-LOUP-CAMMAS / AS MATRA 2: 1 à 1

Sportivité: AS MATRA 2 (1èr), AS ST-LOUP-CAMMAS (34ème)

## RECTIFICATIF CALENDRIER

## SEMAINE 1 DU 02/01/2024 AU 05/01/2024

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1

USEMA COLOMIERS AS MATRA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

## SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 12/01/2024

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1<sup>er</sup> tour

ATHLETICO TOLOSA A FC CANTOU'LOUSAIN

FC BALEC VIOLA UNITED (F7)

FORZA VIOLA FC

NIMBA OT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin Voir feuille des rencontres de ce bulletin Voir feuille des rencontres de ce bulletin

## **CALENDRIER**

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " A définir " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".

Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA: Beaupuy (Hb): Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES: Ramonville(Hb): allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse: 118 route de Narbonne.

<u>CHIPIRONS O.: Fenouillet Collège(Synthé)</u>: Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

<u>USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) :</u> Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

**CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) :** stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC: Fenouillet Plage(Hb): Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

**LABEGE INTER FC: Deyme (Hb):** route de Pompertuzat – Deyme.

**SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) :** Stade municipal - chemin des sports.

<u>ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) :</u> Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC: Muret Auriol (Synthé): Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH: Seilh (Synthé): Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

**SAINT ALBAN: St Alban Coudon(Hb):** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

<u>ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas :</u> 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

<u>ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb :</u> 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

**TERRAINS TOULOUSAINS :** Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

## Information de la mairie

#### " A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

## TREVE DU 25/12/2023 AU 02/01/2024

## SEMAINE 1 DU 02/01/2024 AU 05/01/2024

#### RATTRAPAGE

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1 (remis du 21/12)

USEMA COLOMIERS AS MATRA Capitany Synthé Me 03/01 20h00

#### **SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 13/01/2024**

#### COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIN : 1er TOUR

FC POTO	AJ SAINT-EXUPERY	Lardenne Synthé	Ve 12/01	20h00
BLS 31 (Foot 7)	AS DRT	Sordelo Hb	Je 11/01	19h45
CHU TOULOUSE	FC POTO (Foot 7)	Lardenne Synthé	Me 10/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	M. Cerdan St	Lu 08/01	19h45
ALTRAN FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Je 11/01	21h00
FC BALEC	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Syn	Lu 08/01	20h00
SB FC LAUNAGUET	AS MATRA	Launaguet Hb	Lu 08/01	20h00
SHADOCKS DE SEILH	BELLA BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 12/01	20h45
USEMA COLOMIERS	AS ST-LOUP CAMMAS	Capitany Synthé	Me 10/01	20h00
PASPORT	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 10/01	19h45
ASFP LUSITANOS	LES VIEIL. CANAILLES	St Alban Coudon Hb	Me 10/01	20h30
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet Plage Hb	Lu 08/01	20h00
ASC CNES	SOPRA STERIA FOOT	Ramonville Hb	Ma 09/01	19h45
AS CNRS-CAES (Foot 7)	AS EVOTEC	Blagnac Baradels Syn	Ma 09/01	20h45
CHIPIRONS OL	AS MATRA 2	Fenouillet Collège Syn	Me 10/01	20h00
MECAP FC	LABEGE INTER FC	Muret Auriol Synthé	Lu 08/01	20h00
CONFLUENT LP	TOULOUSE SA	Pinsaguel Hb	Lu 08/01	20h30
VIOLA UNITED (Foot 7)	NIMBA OT	La Ramée St	Ma 09/01	19h45
SAINT-ALBAN	ASCA	St Alban Coudon Hb	Lu 08/01	20h30
Exempt: AGATE FC				

#### **COUPE DE France AUGUSTE DELAUNE**

$\alpha$ 1	77	4 TO 1	0101
('nune de	Hranco	Auguste Delaune	· Ladrage Sud
Chane ac	riunce.	augusie Deiuulie	. Cuuluzt Duu

FC CANTOU'LOUSAIN	FIZIOS (13)	A définir	Sa 13/01	14h00
FORZA VIOLA FC	CACP (13)	A définir	Sa 13/01	16h30
SAINT-ALBAN	FC GARLABAN (13)	St Alban	Sa 13/01	15h00
DDFC (34)	PASPORT	Montpellier	Sa ou Di	

#### **SEMAINE 3 DU 15/01/2024 AU 19/01/2024**

#### Coupe Occitane : Quarts de finale

USEMA COLOMIERS	AS MATRA	Capitany Synthé	Me 17/01	20h00
MECAP FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu 15/01	20h00
ALTRAN FOOT	TOULOUSE SA	Blagnac Baradels Syn	Je 18/01	21h00
INTERNAT FC	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 17/01	20h00

#### **RATTRAPAGE**

Division: Promo	tion Excellence - Journée 1	aller (remis du 29/09)
4 O 4 TE EO	LABEOU WITED EO	D 111

AGATE FC LABEGE INTER FC Deyme Hb Ve 19/01 20h00

**Division : Promotion - Journée 4 aller** (remis du 13/11)

AS ST-LOUP CAMMAS SOPRA STERIA FOOT St Loup Cammas Hb Je 18/01 20h30

**Division : Honneur - Journée 5 aller** (remis du 29/11) **IO TEAM** ATHLETICO TOLOSA A Sordelo Hb Me 17/01 19h45 **Division : Promotion - Journée 5 aller** (remis du 29/11) **VIEILLES CANAILLES ASCA** Beaupuy Hb Me 17/01 20h15 **Division : Honneur - Journée 6 aller** (remis du 07/12) NIMBA OT AS DRT Je 18/01 Sordelo Hb 19h45 **Division : Promotion - Journée 6 aller** (remis du 04/12) AS EVOTEC CONFLUENT LP Lardenne Synthé Me 17/01 19h45 **Division : Honneur - Journée 7 aller** (remis du 13/12) **ASFP LUSITANOS** SB FC LAUNAGUET St Alban Coudon Hb Me 17/01 20h30 Match de Présélection : FORZA VIOLA FC **SELECTION FSGT31** Stadium Taton Syn Je 18/01 20h15

# IL N'Y AURA PAS DE BULLETIN LA SEMAINE PROCHAINE

NOUS VOUS DONNONS DONC
RENDEZ-VOUS LE 5 JANVIER
POUR LE PROCHAIN BULLETIN

# Le Comité sera fermé du 22/12/23 18h au 04/01/24 10h

La réunion de la Commission reprendra donc le Lundi 08 janvier 2024 aux horaires habituels



#### Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40

Site Internet: www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org

L'adversaine et l'arbitre sont les partenaires





N° 18





- Bonne année 2024,
- Tense-bête.
- Information licences,
- Résultats semaine 51,
- Sportivité semaine 51,
- Sanctions,
- Durée des rencontres-matchs de Coupe à élimination directe,
- Infos Coupe Delaune,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 2 à 3.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



#### **REUNION DE LA COMMISSION**

Mercredi 3 janvier 2024.

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME et Marcel MARTINS.

#### **BONNE ANNEE 2024**

En ce début d'année, la Commission tient à vous présenter ses vœux de bonheur et de santé pour 2024, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

En ce qui nous concerne, nous espérons que cette petite trêve a permis à tout le monde de se ressourcer et souhaitons que nos épreuves retrouvent et reprennent un bon esprit et que chacun d'entre vous éprouve un maximum de plaisir à pratiquer au sein de la F.S.G.T., où notre sport doit rester attractif et motivant, (les dernières semaines ont été très INDISCIPLINEES).

Bonne reprise à tous et rendez-vous sur les terrains.

La commission remercie pour ses vœux les équipes de : USEMA COLOMIERS et AJ SAINT EXUPERY

#### PENSE-BETE

#### **0** FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site : fsgt31.fr

②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ BULLETINS

③Pour accéder au mémento : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** MEMENTO

④Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE☑CLASSEMENTS

⑤Pour accéder aux calendriers : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ CALENDRIERS

® Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

**☑** LA PRATIQUE

☑ REGLEMENT INTERIEUR

#### **O** DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre "INFORMATION LICENCES" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

#### **O DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com

②onglet: « en cas d'accident ».

3 télécharger le document en format pdf.

#### **4** TARIFS

#### ← Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €** Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €** 

#### \*\*Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : 10 €

Défraiement de déplacement : 38 €

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

#### **S** LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

<u>Important</u>: Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### **O** REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match. Pour éviter tout litige :

- La feuille de match doit être envoyée par l'équipe victorieuse. En cas d'égalité, c'est l'équipe recevante qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.
- 2 Envoyer sous 48 heures cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission avant le lundi

midi. Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

• Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le gardien de but (quelque soit son numéro de maillot), doit être inscrit sur la première ligne.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

#### **O** CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

- Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **corresponden**t bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.
- ② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

#### **O CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

#### **O** COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le <u>lundi</u> <u>qui suit la rencontre, avant midi.</u>

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

#### **0 O** ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

#### **00** PRECISIONS REGLEMENT

#### RESPECT DES COULEURS:

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " visiteurs ".

#### <u>ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS</u>

Le club visiteur doit jouer lorsqu'il se déplace avec l'une des deux couleurs déclarées sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

#### **LES BALLONS:**

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront pour consigne d'appliquer le règlement :

<u>ART 14 - § D</u>: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

#### RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, se trouve automatiquement suspendu pour le match suivant. En outre, il est tenu OBLIGATOIREMENT d'adresser dans les 48 heures à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être <u>envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur</u> (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la "boîte mail du joueur sanctionné ".

#### **0 2** PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline. Soit :

- 3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
- 4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

#### **0 9 QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit OBLIGATOIREMENT <u>se munir d'une pièce d'identité</u>, ou être en possession de <u>sa licence de la saison dernière</u>, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

<u>ATTENTION</u>: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

#### **0 0 0 REPORT DE MATCH**

Pour un report de match, vous devez le demander au plus tard <u>avant le lundi</u> <u>midi</u> <u>suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin</u>. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "courrier électronique", la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

#### **0 6** FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

#### **INFORMATION LICENCES**



# VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 9) Connexion au site <a href="https://extranet.fsgt.org/auth/login">https://extranet.fsgt.org/auth/login</a> avec vos identifiants et dépôt de vos licences <a href="avec photo du joueur obligatoire">avec photo du joueur obligatoire</a>.
- 10) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 11) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

#### Dans un deuxième temps,

12) **Impression** et **validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau cidessous).

ATTENTION <u>toute licence/carte sans photo du joueur</u> ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document ").

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un DELAI DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES) pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les LICENCES NON RETIREES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club).

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon), et inscrire sur la FDM les nouveaux numéros de licence.

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants ou incomplets (date de disqualifications donnée cidessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(és) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



#### POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc des joueurs AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, LAMOUROUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Sylvain, (Partizan Tolosa F7) & HERISSON Aymeric (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 8 joueurs à compter du 08/01/2024
TOULOUSE SA	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc du joueur RABENJAMINA TSITOHAINA Mambola Steeven



#### DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs <b>ESPINEL Daniel, VINEL Fabien</b> (Partizan Tolosa F7) & <b>TOURNIER Damien</b> (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK <b>Disqualification des 3 joueurs à compter du 04/12/2023</b>
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier  Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023



#### SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	03/01 (1)	-		29/01
ALTRAN FOOT	18/12 (1) - F7	-		22/01
CHU TOULOUSE FC	18/12 (2)	-	22/12 (2)	22/01
ASC CNES	11/12 (2)	-		15/01
CHIPIRONS O.	04/12 (1) - F7	-		08/01
USEMA COLOMIERS	03/01 (1)			29/01
AS DRT	11/12 (2)	-		15/01
FREESCALE	04/12 (2) - F7			08/01
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	04/12 (2) - F7	-		08/01
NIMBA OT	11/12 (3)	-		15/01
FC POTO	04/12 (2)	-		08/01
SB FC LAUNAGUET	04/12 (1)	-		08/01
ATHLETICO TOLOSA	03/01 (1)	-		29/01
TOULOUSE SA	18/12 (1)	-		22/01

02/10 (18)
02/10 (18)
02/10 (18)
30/09

Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club

Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club

Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs Date limite pour retrait lot de Licence/Carte

Si explications nécessaires contacter Marcel MARTINS à la commission (06 37 29 61 49).

#### RESULTATS

#### **SEMAINE 51 DU 18/12/2023 AU 21/12/2023**

#### Division: Honneur - Journée 8 aller

IO TEAM		1	Remis		NIMBA OT	
FC BALEC		ŀ	Remis		SB FC LAUNAGUET	
FREESCALE	1		-	1	ATHLETICO TOLOSA A	
INTERNAT FC		ŀ	Remis		ASFP LUSITANOS	

Exempt: AS DRT

#### Division: Promotion - Journée 8 aller

SOPRA STERIA FOOT		Remis		AS EVOTEC	
LES VIEILLES CANAILLES	2	-	2	CHU TOULOUSE FC	
ASCA		Remis		AS SAINT LOUP CAMMAS	
CONFLUENT LP	0	-	3	AS MATRA 2	

Exempt: CHIPIRONS OL.

Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 1

SAINT-ALBAN	1	-	3	PASPORT	
ATHLETICO TOLOSA B		-		SHADOCKS DE SEILH	

Coupe de la Lique : Poule 2 - Journée 1

ALTRAN FOOT		Remis		FORA VIOLA FC	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
AJ SAINT-EXUPERY	0	-	2	FC CANTOU'LOUSAIN	

Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 1

MECAP FC	-	AGATE FC	<b>41</b>
ASC CNES	Remis	TOULOUSE SA	

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1

LABEGE INTER FC	1	-	9	FC POTO	
USEMA COLOMIERS	3	_	2	AS MATRA	

Non communication téléphonique du résultat	<b>A</b>	Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	RO
Décision Commission		Demande club	-

Rappel Semaine 50: Feuille de match non parvenue dans les délais 2 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre):

#### **SPORTIVITE SEMAINE 51**

HUIT avertissements et UNE exclusion directe pour NEUF rencontres arbitrées.

#### **SANCTIONS**

#### Rencontre CONFLUENT LP / AS MATRA 2 du 20/12/2023 - Promotion - Journée 8 aller :

Pour "PROPOS INCORRECTS "

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/12/2023 (ART 32 - §B - f),

DE SOUSA Nicolas, licence n° 0017199, (CONFLUENT LP)

- UN (1) match de suspension ferme, à compter du 08/01/2024.

#### Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / CHU TOULOUSE FC du 20/12/2023 - Promotion - Journée 8 aller :

Pour "COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS ADVERSAIRE " - AVERTISSEMENT - Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/10/2023 (ART 32 - §B - f), ce qui entraîne :

- UN (1) match de suspension ferme,

Puis.

Pour " MENACES OU INTIMIDATION A ADVERSAIRE "

- EXCLUSION -

IZARD Axel, licence n° 0434483, (CHU TOULOUSE FC)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

#### DUREE DES RENCONTRES - PRECISIONS CONCERNANT LES MATCHS DE COUPES A ELIMINATION DIRECTE

Voici quelques petites précisions sur la durée des rencontres à élimination directe que vous aurez dès la reprise après la trêve de Noël :

#### **DUREE DES RENCONTRES**

Deux périodes de 45 minutes sans prolongations. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but : séance de 5 tirs au but, l'équipe marquant le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante, à l'issue de la série, si les équipes sont toujours à égalité, la séance continue mais est limité au premier écart, à nombre de tirs égal. Si, avant ou pendant la séance des tirs au but la lumière venait malencontreusement à manquer, et que l'on ne puisse achever cette épreuve, le résultat serait décidé par tirage au sort (" à la pièce ").

Pour les matchs en soirée, il n'est pas toujours possible de jouer 2x45 minutes car l'éclairage du terrain peut cesser avant la fin du temps règlementaire. Il faut tenir compte de l'éventualité d'une séance de tirs au but.

#### Voici donc les adaptations spécifiques pour ces matchs en soirée :

- ♦ S'il n'y a pas d'heure prévue d'extinction des lumières sur le terrain, le match se poursuit jusqu'à la fin du temps règlementaire, éventuellement suivi de la séance de tirs au but.
- ♦ Sur les terrains où la lumière s'éteint à une heure prévue (21h40 pour les terrains de Toulouse), l'(les) arbitre(s) fait (font) jouer une première période de 45 minutes. Pour la seconde période, il y a deux cas possibles :
- Si le score est à égalité 20 minutes avant l'heure prévue d'extinction des lumières (soit 21h20 pour les terrains de Toulouse), alors l'(les) arbitre(s) arrêtera(ont) la rencontre et fera(ont) jouer la séances des tirs au but.
- ② Si une des deux équipes mène au score, l'(les) arbitre(s) laissera(ont) le jeu se dérouler jusqu'à son terme, à moins que l'autre équipe n'égalise avant la fin règlementaire de la partie. Dans ce cas, l'(les) arbitre(s) arrêtera(ont) la rencontre et fera(ont) jouer la séances des tirs au but.

Dans ces deux cas (①et②), si la lumière venait malencontreusement à manquer, et que l'on ne puisse achever cette épreuve, le résultat serait décidé par tirage au sort (" à la pièce ").

# Le résultat de la rencontre ne sera homologué que dans ces conditions.

#### Joueurs qualifiés pour les tirs au buts :

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match et non exclus définitivement par un carton rouge sur la rencontre, peuvent participer à la séance de tirs au but.

#### INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour 1/32<sup>ième</sup> de Finale de la phase nationale, que leurs joueurs <u>doivent être qualifiés au plus tard le 31/12/2023</u> et qu'ils doivent présenter en plus de leur licence validée, une pièce d'identité originale ou photocopie bien lisible, avant le match (version numérique sur téléphone portable ou tablette refusée).

#### RECTIFICATIF CALENDRIER

#### **SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 12/01/2024**

Coupe de France Auguste Delaune : Cadrage Sud

FC CANTOU'LOUSAIN FC FIZIOS (13) FORZA VIOLA FC CAPC (13) Voir feuille des rencontres de ce bulletin Voir feuille des rencontres de ce bulletin

#### **CALENDRIER**

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " A définir " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".

Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

**ASCA: Beaupuy (Hb):** Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES: Ramonville(Hb): allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse: 118 route de Narbonne.

<u>CHIPIRONS O.: Fenouillet Collège(Synthé):</u> Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

<u>USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) :</u> Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

**CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) :** stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

**INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) :** Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

**LABEGE INTER FC: Deyme (Hb):** route de Pompertuzat – Deyme.

**SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) :** Stade municipal - chemin des sports.

<u>ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) :</u> Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC: Muret Auriol (Synthé): Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

**SAINT ALBAN: St Alban Coudon(Hb):** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

<u>ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas :</u> 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

<u>ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb :</u> 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

**TERRAINS TOULOUSAINS :** Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

#### Information de la mairie

#### " A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

#### **SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 13/01/2024**

#### COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIN : 1er TOUR

FC POTO	AJ SAINT-EXUPERY	Lardenne Synthé	Ve 12/01	20h00
BLS 31 (Foot 7)	AS DRT	Sordelo Hb	Je 11/01	19h45
CHU TOULOUSE	FC POTO (Foot 7)	Lardenne Synthé	Me 10/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	M. Cerdan St	Lu 08/01	19h45
ALTRAN FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Je 11/01	21h00
FC BALEC	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Syn	Lu 08/01	20h00
SB FC LAUNAGUET	AS MATRA	Launaguet Hb	Lu 08/01	20h00
SHADOCKS DE SEILH	BELLA BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 12/01	20h45
USEMA COLOMIERS	AS ST-LOUP CAMMAS	Capitany Synthé	Me 10/01	20h00
PASPORT	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 10/01	19h45
ASFP LUSITANOS	LES VIEIL. CANAILLES	St Alban Coudon Hb	Me 10/01	20h30
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet Plage Hb	Lu 08/01	20h00
ASC CNES	SOPRA STERIA FOOT	Ramonville Hb	Ma 09/01	19h45
AS CNRS-CAES (Foot 7)	AS EVOTEC	Blagnac Baradels Syn	Ma 09/01	20h45
CHIPIRONS OL	AS MATRA 2	Fenouillet Collège Syn	Me 10/01	20h00
MECAP FC	LABEGE INTER FC	Muret Auriol Synthé	Lu 08/01	20h00
CONFLUENT LP	TOULOUSE SA	Pinsaguel Hb	Lu 08/01	20h30
VIOLA UNITED (Foot 7)	NIMBA OT	La Ramée St	Ma 09/01	19h45
SAINT-ALBAN	ASCA	St Alban Coudon Hb	Lu 08/01	20h30
Exempt : AGATE FC				

#### **COUPE DE France AUGUSTE DELAUNE**

Coupe de France Auguste Delaune : Cadrage Sud

FC ĈANTOU'LOUSAIN FORZA VIOLA FC	FC FIZIOS (13) CACP (13)	Tournefeuille Synt Struxiano Synthé	Sa 13/01 Di 14/01	18h00 15h00
SAINT-ALBAN	FC GARLABAN (13)	St Alban Coudon Hb	Sa 13/01	15h00
DDFC (34)	PASPORT	Montpellier	Sa ou Di	

#### **SEMAINE 3 DU 15/01/2024 AU 19/01/2024**

Coupe Occitane: Quart USEMA COLOMIERS MECAP FC ALTRAN FOOT INTERNAT FC	S de finale AS MATRA ATHLETICO TOLOSA B TOULOUSE SA CHIPIRONS OL	Capitany Synthé Muret Auriol Synthé Blagnac Baradels Syn Fenouillet Collège Syn		20h00 20h00 21h00 20h00
	<u>RATTRAPA</u>	<u> AGE</u>		
<b>Division : Promotion Ex</b> AGATE FC	ccellence - Journée 1 allei LABEGE INTER FC	r (remis du 29/09) Deyme Hb	Ve 19/01	20h00
Division: Promotion - J AS ST-LOUP CAMMAS	ournée 4 aller (remis du . SOPRA STERIA FOOT	13/11) St Loup Cammas Hb	Je 18/01	20h30
<b>Division : Honneur - Jo</b> IO TEAM	<b>urnée 5 aller</b> (remis du 29 ATHLETICO TOLOSA A	,	Me 17/01	19h45
Division: Promotion - J VIEILLES CANAILLES	<b>lournée 5 aller</b> (remis du 2 ASCA	29/11) Beaupuy Hb	Me 17/01	20h15
<b>Division : Honneur - Jo</b> NIMBA OT	<b>urnée 6 aller</b> (remis du 07 AS DRT	7/12) Sordelo Hb	Je 18/01	19h45
<b>Division : Promotion - J</b> AS EVOTEC	<b>Journée 6 aller</b> (remis du 0 CONFLUENT LP	04/12) Lardenne Synthé	Me 17/01	19h45
Division: Honneur - Jo ASFP LUSITANOS	<b>urnée 7 aller</b> (remis du 13 SB FC LAUNAGUET	3/12) St Alban Coudon Hb	Me 17/01	20h30
Match de Présélection :				

SELECTION FSGT31

FORZA VIOLA FC

Stadium Taton Syn Je 18/01 20h15

#### Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40

Site Internet: www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org





N° 19





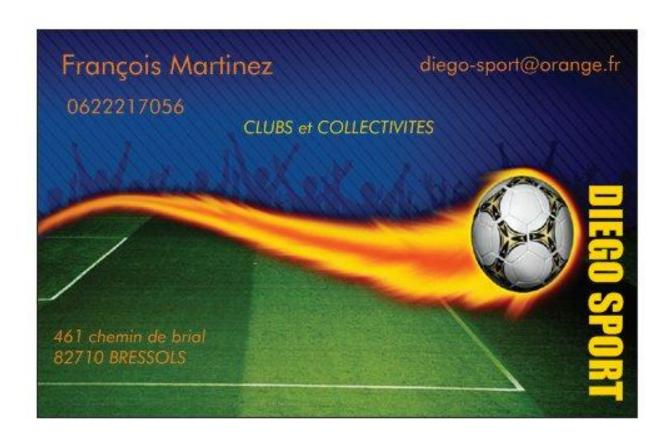


- Réunion de la Commission,
- Bonne année 2024,
- Tense-bête,
- Information licences,
- Sanction en retard,
- Litiges,
- Commission d'appel,
- Communication très importante à destination des arbitres et des clubs,
- Infos Coupe Delaune,
- Information terrains,
- Calendrier semaines 2 à 5.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



#### REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 8 janvier 2024.

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

#### **BONNE ANNEE 2024**

La commission remercie pour leurs vœux les équipes de : ASCA, FC CANTOU'LOUSAIN, BLS 31, FREESCALE, IO TEAM, PASPORT, SB FC LAUNAGUET et SOPRA STERIA FOOT.

#### PENSE-BETTE

#### **O** FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site: fsgt31.fr

②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** BULLETINS

③Pour accéder au mémento : ☑ FOOTBALL A 11

**☑** LA PRATIQUE

☑ MEMENTO

④Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**ØCLASSEMENTS** 

⑤ Pour accéder aux calendriers : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** CALENDRIERS

© Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ REGLEMENT INTERIEUR

#### **O** DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre **"INFORMATION LICENCES"** la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

#### **©** DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site : http://www.mutuelle-des-sportifs.com

②onglet: « en cas d'accident ».

③télécharger le document en format pdf.

#### 4 TARIFS

#### Tarifs des licences:

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00** € Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50** €

#### Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : 10 €

Défraiement de déplacement : 38 €

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

#### **5** LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

<u>Important</u>: Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### **O** REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match. Pour éviter tout litige :

- La feuille de match doit être envoyée par l'équipe victorieuse. En cas d'égalité, c'est l'équipe recevante qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.
- 2 Envoyer sous 48 heures cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission avant le lundi midi. Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite. N'attendez pas que la sanction "tombe " sur le bulletin.
- Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le gardien de but (quelque soit son numéro de maillot), doit être inscrit sur la première ligne.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

#### O CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

- Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **corresponden**t bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.
- ② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

#### **O CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

#### **9** COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le <u>lundiqui suit la rencontre</u>, <u>avant midi.</u>

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

#### 

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

#### **00** PRECISIONS REGLEMENT

#### RESPECT DES COULEURS:

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " visiteurs ".

#### **ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le club visiteur doit jouer lorsqu'il se déplace avec l'une des deux couleurs déclarées sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

#### **LES BALLONS:**

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront pour consigne d'appliquer le règlement :

<u>ART 14 - § D</u>: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

#### RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, se trouve automatiquement suspendu pour le match suivant. En outre, il est tenu OBLIGATOIREMENT d'adresser dans les 48 heures à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être <u>envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et</u> <u>OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur (et non par le dirigeant)</u>.

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la "boîte mail du joueur sanctionné ".

#### **Q** PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline. Soit :

- 3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
- 4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

#### **0 9 QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit OBLIGATOIREMENT <u>se munir d'une pièce d'identité</u>, ou être en possession de <u>sa licence de la saison dernière</u>, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

<u>ATTENTION</u>: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

#### **Q Q REPORT DE MATCH**

Pour un report de match, vous devez le demander au plus tard <u>avant le lundi</u> <u>midi</u> <u>suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin</u>. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "courrier électronique", la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

#### **00** FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

#### **INFORMATION LICENCES**



# VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 13) Connexion au site <a href="https://extranet.fsgt.org/auth/login">https://extranet.fsgt.org/auth/login</a> avec vos identifiants et dépôt de vos licences <a href="avec photo du joueur">avec photo du joueur</a> obligatoire.
- 14) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 15) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

#### Dans un deuxième temps,

16) Impression et validation de la licence/carte des joueurs en format A4 par la commission (date de disponibilité à voir sur tableau cidessous).

ATTENTION <u>toute licence/carte sans photo du joueur</u> ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document ").

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un DELAI DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES) pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les LICENCES NON RETIREES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club).

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon), et inscrire sur la FDM les nouveaux numéros de licence.

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manguante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants incomplets (date de disqualifications donnée cidessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(és) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



#### 🔽 POUR REGU<u>LARISATION DOSSIER (URGENT)</u>

(A régulariser impérativement avant date notée)

Manque copie pièce d'identité sur carton blanc des joueurs AURIGHI Marco, DESANGLES Etienne (Partizan Tolosa F7) & HERISSON Aymeric (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK
Disqualification des 3 joueurs à compter du 08/01/2024



#### DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs <b>ESPINEL Daniel, VINEL Fabien</b> (Partizan Tolosa F7) & <b>TOURNIER Damien</b> (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK <b>Disqualification des 3 joueurs à compter du 04/12/2023</b>
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier  Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023



### SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	03/01 (1)	-	08/01 (1)	29/01
ALTRAN FOOT	18/12 (1) - F7	-		22/01
FC CANTOU'LOUSAIN	08/01 (1)	-	09/01 (1)	05/02
ASC CNES	11/12 (2)	-		15/01
CHIPIRONS O.	04/12 (1) - F7	-		08/01
USEMA COLOMIERS	03/01 (1)	-	06/01 (1)	29/01
AS DRT	11/12 (2)	-		15/01
FREESCALE	04/12 (2) - F7	•		08/01
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	04/12 (2) - F7	-		08/01
NIMBA OT	11/12 (3)	-		15/01
PASPORT	15/01 (2)	-		12/02
FC POTO	04/12 (2)	-	12/01 (2)	08/01
SB FC LAUNAGUET	04/12 (1)	-		08/01
ATHLETICO TOLOSA	03/01 (1)	-		29/01
TOULOUSE SA	18/12 (1)	-	08/01 (1)	22/01
TOULOUSE SA	15/01 (1)	-		12/02

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission
	et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter Marcel MARTINS à la commission (06 37 29 61 49).

#### SANCTION EN RETARD

#### Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / CHU TOULOUSE FC du 20/12/2023 - Promotion - Journée 8 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement, décide :

Pour "COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS ADVERSAIRE" - AVERTISSEMENT - Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/10/2023 (ART 32 - §B - f), ce qui entraîne :

- UN (1) match de suspension ferme,

#### Puis,

Pour " MENACES DU INTIMIDATION A ADVERSAIRE" - EXCLUSION - (ART 32 - §F - a), ce qui entraîne :

IZARD Axel, licence n° 0434483, (CHU TOULOUSE FC)

- QUATRE (4) matchs de suspension ferme y compris l'automatique, => Soit au total, CINQ (5) matchs de suspension ferme à compter du 08/01/2024.

#### **LITIGES**

#### Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / LES SHADOCKS DE SEILH du 20/12/23 - Coupe de la Ligue - Poule 1 - Journée 1 :

Suite à la réception des rapports de l'arbitre ainsi que celui du club ATHLETICO TOLOSA B, la sous-commission, en application du règlement décide :

L'équipe de ATHLETICO TOLOSA B, ayant quitté le terrain à la 44<sup>ème</sup> min et n'ayant pas voulu reprendre la rencontre, (Art 23 - §A - 1 - c et 23 - §B - 2):

- Match perdu par forfait à ATHLETICO TOLOSA B, qui marque 0 (zéro) point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre.

Pour participation du joueur LACAVE Fabrice (LES SHADOCKS DE SEILH), en tant qu'arbitre assistant, reconnu par l'arbitre et **non licencié, donc non qualifié** à la date de la rencontre (**Art 31 - §E - 2**) et (**Art 24 - §B**) :

- Match perdu par pénalité à LES SHADOCKS DE SEILH, qui marque 0 (zéro) point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre.

D'autre part, l'arbitre n'ayant pas respecté le règlement de participation à la rencontre, ceci ayant entraîné ce litige sera sanctionné en conséquence.

#### Rencontre MECAP FC / AGATE FC du 18/12/2023 - Coupe de la Ligue - Poule 3 - Journée 1:

Suite au rapport de l'arbitre et au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (Art 31 - §E - 3), décide :

Pour participation du joueur NGADY-NGADY Ulrich (capitaine), licence n°0088183 (AGATE FC), suspendu à la date de la rencontre (voir bulletin n°16) :

- NGADY NGADY Ulrich (capitaine), licence n°0088183 (AGATE FC)

  Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.
- **Un (1) mois de suspension ferme** au dirigeant, MAGOSSOU Yvon, licence n°0088180 (AGATE FC), à compter du 08/01/2024.
- Match perdu par pénalité à AGATE FC, qui marque 0 (zéro) point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. MECAP FC marque 3 (trois) points, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

#### **COMMISSION D'APPEL**

#### Rencontre USEMA COLOMIERS / PASPORT du 13/12/2023 - Excellence - Journée 7 aller :

Suite à l'appel formulé par USEMA COLOMIERS, lecture des différents rapports, après entretien des différents protagonistes, la sous commission d'appel en application du règlement (Art 43 - §A - 3), (Art 43 - §B - 2) et la REGLE 1- §D - 2 du Carnet de bord de l'arbitrage FSGT, décide :

- Match à rejouer à une date ultérieure.

# COMMUNICATION TRES IMPORTANTE A DESTINATION DES ARBITRES ET DES CLUBS

Suite aux litiges des rencontres de fin d'année, il est bon de rappeler à tout le monde :

Ce ne sont pas les joueurs qui décident de quitter le terrain ou de partir du stade. Tant que l'arbitre ne l'a pas décidé, vous devez rester présents quelles que soient les circonstances de match. Donc, messieurs les arbitres, faites votre travail correctement.

#### INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour la phase nationale, tour de cadrage et suivants, que leurs joueurs <u>doivent être qualifiés au plus tard le 31/12/2023 (attention date modifiée par rapport aux années précédentes)</u> et qu'ils doivent présenter en plus de leur licence validée, UNE PIECE D'IDENTITE ORIGINALE ou PHOTOCOPIE BIEN LISIBLE, avant le match. (VERSION NUMERIQUE SUR TELEPHONE PORTABLE OU TABLETTE REFUSEE).

Les joueurs qui n'auront pas leur pièce d'identité ne pourront participer à la rencontre.

#### **INFORMATION TERRAINS**

L'accès habituel au stade de La Ramée est de nouveau ouvert.

#### **CALENDRIER**

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " A définir " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".

Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

**ASCA: Beaupuy (Hb):** Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES: Ramonville(Hb): allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse: 118 route de Narbonne.

<u>CHIPIRONS O.: Fenouillet Collège(Synthé)</u>: Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

<u>USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) :</u> Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

**CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) :** stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

**INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) :** Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

**LABEGE INTER FC: Deyme (Hb):** route de Pompertuzat – Deyme.

**SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) :** Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS: St Alban Coudon(Hb): Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC: Muret Auriol (Synthé): Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN: St Alban Coudon(Hb): Stade Marius Coudon - 40 avenue de

Fronton.

<u>ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas :</u> 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

<u>ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb :</u> 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

<u>TERRAINS TOULOUSAINS</u>: Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

#### **SEMAINE 2 DU 13/01/2024 AU 14/01/2024**

#### **COUPE DE France AUGUSTE DELAUNE**

Coupe de France Auguste Delaune : Cadrage Sud

Coupe Occitane: Quarts de finale

FC CANTOU'LOUSAIN	FC FIZIOS (13)	Tournefeuille Synthé	Sa 13/01	18h00
FORZA VIOLA FC	CACP (13)	Struxiano Synthé	Di 14/01	15h00
SAINT-ALBAN	FC GARLABAN (13)	St Alban Coudon Hb	Sa 13/01	15h00
DDFC (34)	PASPORT	Forfait de DDFC		

#### **SEMAINE 3 DU 15/01/2024 AU 19/01/2024**

USEMA COLOMIERS MECAP FC ALTRAN FOOT INTERNAT FC	AS MATRA ATHLETICO TOLOSA B TOULOUSE SA CHIPIRONS OL	Capitany Synthé Muret Auriol Synthé Blagnac Baradels Syn Fenouillet Collège Syn	Me 17/01 Lu 15/01 Je 18/01 Me 17/01	20h15 20h00 21h00 20h00
<b>RATTRAPAGE</b>				
<b>Division : Promotion Ex</b> AGATE FC	<i>cellence - Journée 1 aller</i> LABEGE INTER FC	· ( <i>remis du 29/09</i> ) Deyme Hb	Ve 19/01	20h00
	<b>ournée 4 aller</b> (remis du 1 SOPRA STERIA FOOT	,	Je 18/01	20h30
<b>Division : Honneur - Jou</b> IO TEAM	<b>urnée 5 aller</b> (remis du 29 ATHLETICO TOLOSA A	,	Me 17/01	19h45
Division: Promotion - Jo	<b>ournée 5 aller</b> (remis du 2 ASCA	29/11) Beaupuy Hb	Me 17/01	20h15
<b>Division : Honneur - Jou</b> NIMBA OT	<b>urnée 6 aller</b> (remis du 07 AS DRT	7/12) Sordelo Hb	Je 18/01	19h45
Division: Promotion - Jo AS EVOTEC	<b>ournée 6 aller</b> (remis du 0 CONFLUENT LP	04/12) Lardenne Synthé	Me 17/01	19h45
<b>Division : Honneur - Jou</b> ASFP LUSITANOS	<b>urnée 7 aller</b> (remis du 13 SB FC LAUNAGUET	2/12) St Alban Coudon Hb	Me 17/01	20h30

FORZA VIOLA FC SELECTION FSGT31 Stadium Taton Syn Je 18/01 20h15

#### **SEMAINE 4 DU 22/01/2024 AU 26/01/2024**

Division: Honneur - Jou AS DRT SB FC LAUNAGUET FC BALEC NIMBA OT Exempt: INTERNAT FC	arnée 9 aller ATHLETICO TOLOSA A IO TEAM ASFP LUSITANOS FREESCALE	Sordelo St Launaguet Hb St Alban Coudon Hb Lardenne Synthé	Je 25/01 Lu 22/01 Me 24/01 Me 24/01	19h45 20h00 20h30 19h45
Division: Promotion - Jo SOPRA STERIA FOOT CHU TOULOUSE FC AS ST LOUP CAMMAS AS MATRA 2 Exempt: ASCA	ournée 9 aller CHIPIRONS OL CONFLUENT L.P. VIEILLES CANAILLES AS EVOTEC	Fenouillet Collège Syn Pinsaguel Hb St Loup Cammas Hb La Ramée St	Me 24/01 Lu 22/01 Je 25/01 Lu 22/01	20h00 20h30 20h15 19h45
Coupe de la Ligue : Pour SHADOCKS DE SEILH ATHLETICO TOLOSA B	<i>le 1 - Journée 2</i> PASPORT SAINT ALBAN	Seilh Synthé Sordelo Hb	Ve 26/01 Je 25/01	20h45 19h45
Coupe de la Ligue : Pour FC CANTOU'LOUSAIN AJ SAINT EXUPERY	le 2 - Journée 2 FORZA VIOLA FC ALTRAN FOOT	Stadium n°4 Synthé Blagnac Baradels Syn	Je 25/01 Je 25/01	20h15 21h00
Coupe de la Ligue : Pour TOULOUSE SA ASC CNES	le 3 - Journée 2 AGATE FC MECAP FC	Sordelo Hb Ramonville Hb	Me 24/01 Ma 23/01	19h45 19h45
Coupe de la Ligue : Pour FC POTO USEMA COLOMIERS	le <b>4 - Journée 2</b> AS MATRA LABEGE INTER FC	Lardenne Synthé Capitany Synthé	Ve 26/01 Me 24/01	20h00 20h15

#### **SEMAINE 5 DU 29/01/2024 AU 02/02/2024**

SEMAINE 5 DO 29/01/2024 AO 02/02/2024				
Division: Honneur - Jou FC BALEC ASFP LUSITANOS	FREESCALE AS DRT	Sordelo Hb St Alban Coudon Hb	Me 31/01 Me 31/01	19h45 20h30
SB FC LAUNAGUET INTERNAT FC <u>Exempt</u> : IO TEAM	NIMBA OT ATHLETICO TOLOSA A	Launaguet Hb Fenouillet Plage Hb	Lu 29/01 Lu 29/01	20h00 20h00
Division : Promotion - Je				
CHU TOULOUSE FC ASCA AS ST LOUP CAMMAS VIEILLES CANAILLES <u>Exempt</u> : AS MATRA 2	SOPRA STERIA FOOT CHIPIRONS OL AS EVOTEC CONFLUENT L.P.	A définir Beaupuy Hb St Loup Cammas Hb Lardenne Synthé	Me 31/01 Je 01/02 Me 31/01	20h15 20h15 19h45

Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 3				
SHADOCKS DE SEILH	SAINT-ALBAN	Seilh Synthé	Ve 02/02	20h45
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Je 01/02	19h45
Coupe de la Ligue : Pou	le 2 - Journée 3			
FORZA VIOLA FC	AJ SAINT EXUPERY	Stadium n°4 Synthé	Je 01/02	20h30
ALTRAN FOOT	FC CANTOU'LOUSAIN	Blagnac Baradels Syn	Je 01/02	21h00
Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 3				
MECAP FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol Synthé	Lu 29/01	20h00
AGATE FC	ASC CNES	Ramonville Hb	Ma 30/01	19h45
Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 3				
Coupe de la Ligue : Pou	le 4 - Journée 3			
Coupe de la Ligue : Pou AS MATRA	<i>le <b>4 - Journée 3</b> LABEGE INTER FC</i>	Deyme Hb	Me 3101	20h00

#### Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40

Site Internet: www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org





N° 20





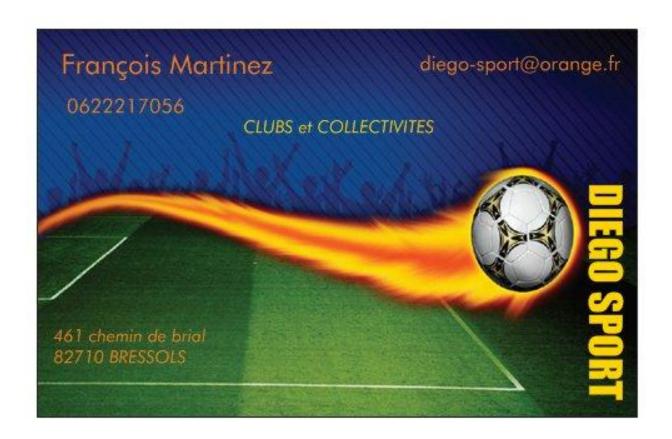


- Réunion de la Commission,
- Bonne année 2024,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 2,
- Sportivité semaine 2,
- Sanctions,
- Litige,
- Calendrier prévisionnel,
- Nouveau terrain,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 4 à 6,
- Infos Coupe Delaune.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



#### **REUNION DE LA COMMISSION**

Lundi 15 janvier 2024.

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

#### **BONNE ANNEE 2024**

La commission remercie pour leurs vœux les équipes de : AS DRT, FORZA VIOLA FC, LABEGE INTER FC, FC POTO et ATHLETICO TOLOSA.

#### PENSE-BETE

#### **O** FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site : fsgt31.fr

②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** BULLETINS

③Pour accéder au mémento : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** MEMENTO

☑ LA PRATIQUE

**ØCLASSEMENTS** 

⑤Pour accéder aux calendriers : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ CALENDRIERS

⑥Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ REGLEMENT INTERIEUR

#### **O** DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre **"INFORMATION LICENCES"** la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

#### **O DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com

②onglet: « en cas d'accident ».

3télécharger le document en format pdf.

#### 4 TARIFS

#### ← Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00** € Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50** €

#### Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : 10 €

Défraiement de déplacement : 38 €

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

#### **S** LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

<u>Important</u>: Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### **O** REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match. Pour éviter tout litige :

- La feuille de match doit être envoyée par l'équipe victorieuse. En cas d'égalité, c'est l'équipe recevante qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.
- 2 Envoyer sous 48 heures cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission avant le lundi midi. Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite. N'attendez pas que la sanction "tombe " sur le bulletin.
- Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le gardien de but (quelque soit son numéro de maillot), doit être inscrit sur la première ligne.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

#### O CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

- Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **corresponden**t bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.
- ② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

#### **O CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

#### **9** COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le <u>lundiqui suit la rencontre</u>, <u>avant midi.</u>

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

#### 

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

#### **00** PRECISIONS REGLEMENT

#### RESPECT DES COULEURS:

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " visiteurs ".

#### **ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le club visiteur doit jouer lorsqu'il se déplace avec l'une des deux couleurs déclarées sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

#### LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront pour consigne d'appliquer le règlement :

<u>ART 14 - § D</u>: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

#### RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, se trouve automatiquement suspendu pour le match suivant. En outre, il est tenu OBLIGATOIREMENT d'adresser dans les 48 heures à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être <u>envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et</u> <u>OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur (et non par le dirigeant)</u>.

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la "boîte mail du joueur sanctionné ".

#### **Q** PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline. Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

#### **0 9 QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit OBLIGATOIREMENT <u>se munir d'une pièce d'identité</u>, ou être en possession de <u>sa licence de la saison dernière</u>, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

<u>ATTENTION</u>: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

#### **Q Q REPORT DE MATCH**

Pour un report de match, vous devez le demander au plus tard <u>avant le lundi</u> <u>midi</u> <u>suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin</u>. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "courrier électronique", la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

#### **O G** FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

#### **INFORMATION LICENCES**



## VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 17) Connexion au site <a href="https://extranet.fsgt.org/auth/login">https://extranet.fsgt.org/auth/login</a> avec vos identifiants et dépôt de vos licences <a href="avec photo du joueur">avec photo du joueur</a> obligatoire.
- 18) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 19) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

#### Dans un deuxième temps,

20) Impression et validation de la licence/carte des joueurs en format A4 par la commission (date de disponibilité à voir sur tableau cidessous).

ATTENTION <u>toute licence/carte sans photo du joueur</u> ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document ").

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un DELAI DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES) pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les LICENCES NON RETIREES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club).

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon), et inscrire sur la FDM les nouveaux numéros de licence.

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manguante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants incomplets (date de disqualifications donnée cidessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(és) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



### 💆 POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée)

	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc du joueur <b>HERISSON Aymeric</b> (AZF F7)
FREESCALE	Autorisations du club F7 => OK  Disqualification du joueur depuis le 08/01/2024

### DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs <b>ESPINEL Daniel, VINEL Fabien</b> (Partizan Tolosa F7) & <b>TOURNIER Damien</b> (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK <b>Disqualification des 3 joueurs depuis le 04/12/2023</b>
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier  Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023



## SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	18/12 (1) - F7	-		22/01
ASC CNES	15/01 (1)	-		12/02
CHIPIRONS O.	18/12 (1) - F7	-		22/01
AS DRT	11/12 (2)	-	15/01 (2)	15/01
FREESCALE	18/12 (2) - F7	•		22/01
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	15/01 (2)	•		12/02
NIMBA OT	18/12 (3)	•		22/01
PASPORT	15/01 (2)	-		12/02
SB FC LAUNAGUET	15/01 (2)	-		12/02
ATHLETICO TOLOSA	03/01 (1)	-		29/01
TOULOUSE SA	15/01 (1)	-		12/02

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission
	et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter Marcel MARTINS à la commission (06 37 29 61 49).

#### RESULTATS

#### **SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 14/01/2024**

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Premier tour

FC POTO	4	-	0	AJ SAINT-EXUPERY	
BLS 31 (Foot 7)	1	-	6	AS DRT	
CHU TOULOUSE FC	3	-	2	FC POTO (Foot 7)	
ATHLETICO TOLOSA A		Remis		FC CANTOU'LOUSAIN	
ALTRAN FOOT	3	-	1	IO TEAM	
FC BALEC	1	-	3	FORZA VIOLA FC	
SB FC LAUNAGUET	2	-	4	AS MATRA	

SHADOCKS SEILH	4	- 1		BELLA BARBARIANS (Foot 7)	
USEMA COLOMIERS	3	•	0	AS SAINT-LOUP-CAMMAS	F
PASPORT	3	•	0	FREESCALE	
ASFP LUSITANOS	1	•	2	LES VIEILLES CANAILLES	
INTERNAT FC		Remis		ATHLETICO TOLOSA A	
ASC CNES	4	-	0	SOPRA STERIA FOOT	
AS CNRS-CAES (Foot 7)	3	•	0	AS EVOTEC	
CHIPIRONS OL	3	•	0	AS MATRA 2	
MECAP FC	3	-	2	LABEGE INTER FC	
CONFLUENT LP	3	•	5	TOULOUSE SA	
VIOLA UNITED (Foot 7)	0	-	3	NIMBA OT	F
SAINT-ALBAN	6	-	1	ASCA	·

Coupe de France Auguste Delaune : Cadrage Sud

		0			
FORZA VIOLA FC	2	ı	1	CAPC (13)	
SAINT-ALBAN	2	-	5	FC GARLABAN (13)	
FC CANTOU'LOUSAIN	1	-	1	FC FIZIOS (13)	
Tirs au but	7	-	6		
DDFC (34)	0	-	3	PASPORT	F

Non communication téléphonique du résultat	2	Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	41ª
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	RO
Décision Commission		Demande club	Party.

Rappel Semaine 51 : Feuille de match non parvenue dans les délais 🗢 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

#### **SPORTIVITE SEMAINE 2**

**SIX** sorties temporaires, **NEUF** avertissements et **DEUX** exclusions (une directe et une pour double sanction) pour **DIX-HUIT** rencontres arbitrées.

#### **SANCTIONS**

Rencontre FC POTO / AJ SAINT EXUPERY du 12/01/2024 - Coupe de la Haute Garonne - Henri Crespin - 1<sup>er</sup> Tour :

Pour "*ENERVEMENT* "

- SORTIE TEMPORAIRE -, puis

Pour "COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la même rencontre (ART 32 - §B - g),

Ce qui entraîne - EXCLUSION -

APARICIO Jonathan, licence nº 0017542 (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement, décide :

Pour "TACLE DANGEREUX "

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/11/2023 (ART 32 - §B - f), ce qui entraîne :

- UN (1) match de suspension ferme,

#### Puis,

Pour " *PROPOS INJURIEUX OU GROSSIERS A ADVERSAIRE* " (ART 32 - §D - e), ce qui entraîne :

- EXCLUSION -

CAROSSO Fabrice, licence n° 0372226, (AJ SAINT EXUPERY)

- DEUX (2) matchs de suspension ferme y compris l'automatique,
- => Soit au total, TROIS (3) matchs de suspension ferme à compter du 15/01/2024.

## Rencontre CONFLUENT LP / TOULOUSE SA du 08/01/2024 - Coupe de la Haute Garonne - Henri Crespin - 1<sup>er</sup> Tour :

Pour " TACLE IRREGULIER "

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/11/2023 (ART 32 - §B - f),

CLAUDE Paul, licence n° 0435978, (TOULOUSE SA)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 22/01/2024.

Pour " TACLE DANGEREUX "

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 25/09/2023 (ART 32 - §B - f),

DORIS Christophe, licence n° 0229362, (CONFLUENT LP)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 22/01/2024.

#### LITIGE

## Rencontre MECAP FC / LABEGE INTER FC du 08/01/2024 - Coupe de la Haute Garonne - Henri Crespin - 1<sup>er</sup> Tour :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (Art 31 - §E - 3), décide :

Pour participation du joueur SCHLAIFER Nicolas, licence n° 0289012 (LABEGE INTER FC), suspendu à la date de la rencontre (voir bulletin n°17) :

- **DEUX (2) mois de suspension ferme** au joueur, SCHLAIFER Nicolas, licence n° 0289012 (LABEGE INTER FC), à compter du 15/01/2024.
- Un (1) mois de suspension ferme au dirigeant, POISSON Lucas, licence n° 0370980 (LABEGE INTER FC), à compter du 15/01/2024.
- Un (1) mois de suspension avec sursis au capitaine LECERF Guillaume, licence n° 0020502 (LABEGE INTER FC), à compter du 15/01/2024.
  - Match perdu par pénalité à LABEGE INTER FC

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL**

Beaucoup de problème pour réaliser le calendrier : nous n'avons plus de terrain pour jouer. Non seulement la mairie ne nous attribue pratiquement que des terrains stabilisés, mais en plus de ça, ils sont inutilisables : La Ramée (pas de vestiaire), Sordelo (pas de traçage), Cerdan (ni traçage, ni lumière).

C'est désespérant !!!!!!!

#### **NOUVEAU TERRAIN**

**INFO:** Nouveau Terrain Herbe utilisé par l'équipe **AS MATRA** (à compter de ce Jeudi 25/01 - Horaire matchs 20H30)

Adresse: Stade LATECOERE - 16 à 22 Avenue de LA PLAINE - 31130 BALMA



#### RECTIFICATIF CALENDRIER

#### **SEMAINE 4 DU 22/01/2024 AU 26/01/2024**

**Division : Honneur – Journée 9 aller** ATHLETICO TOLOSA A AS DRT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

**Division : Promotion – Journée 9 aller**AS MATRA 2 AS EVOTEC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

#### **CALENDRIER**

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " A définir " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



#### Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

<u>ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) :</u> Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

**ASCA: Beaupuy (Hb):** Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES: Ramonville(Hb): Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse: 118 route de Narbonne.

<u>CHIPIRONS O.: Fenouillet Collège(Synthé)</u>: Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

<u>USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) :</u> Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

**CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) :** stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC: Fenouillet Plage(Hb): Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

**LABEGE INTER FC: Deyme (Hb):** route de Pompertuzat – Deyme.

**SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) :** Stade municipal - chemin des sports.

<u>ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) :</u> Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA: Balma (Hb): Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC: Muret Auriol (Synthé): Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

<u>SAINT ALBAN: St Alban Coudon(Hb)</u>: Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

<u>ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas :</u> 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

<u>ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb :</u> 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

<u>TERRAINS TOULOUSAINS</u>: Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

#### **SEMAINE 4 DU 22/01/2024 AU 26/01/2024**

Division: Honneur - Jos AS DRT SB FC LAUNAGUET FC BALEC NIMBA OT Exempt: INTERNAT FC	urnée 9 aller ATHLETICO TOLOSA A IO TEAM ASFP LUSITANOS FREESCALE	A définir Launaguet Hb St Alban Coudon Hb Lardenne Synthé	Lu 22/01 Me 24/01 Me 24/01	20h00 20h30 19h45
Division: Promotion - J SOPRA STERIA FOOT CHU TOULOUSE FC AS ST LOUP CAMMAS AS MATRA 2 Exempt: ASCA	ournée 9 aller CHIPIRONS OL CONFLUENT L.P. VIEILLES CANAILLES AS EVOTEC	Fenouillet Collège Syn Pinsaguel Hb St Loup Cammas Hb Balma Latécoère Hb	Me 24/01 Lu 22/01 Je 25/01 Je 25/01	20h00 20h30 20h15 <b>20h30</b>
Coupe de la Ligue : Pou SHADOCKS DE SEILH ATHLETICO TOLOSA B	<i>le 1 - Journée 2</i> PASPORT SAINT ALBAN	Seilh Synthé Sordelo Hb	Ve 26/01 Je 25/01	20h45 19h45
Coupe de la Ligue : Pou FC CANTOU'LOUSAIN AJ SAINT EXUPERY	<i>le 2 - Journée 2</i> FORZA VIOLA FC ALTRAN FOOT	Stadium n°4 Synthé Blagnac Baradels Syn	Je 25/01 Je 25/01	20h15 21h00
Coupe de la Ligue : Pou TOULOUSE SA ASC CNES	<i>le 3 - Journée 2</i> AGATE FC MECAP FC	Sordelo Hb Ramonville Hb	Me 24/01 Ma 23/01	19h45 19h45
Coupe de la Ligue : Pou FC POTO USEMA COLOMIERS	<i>le <b>4 - Journée 2</b> AS MATRA LABEGE INTER FC</i>	Lardenne Synthé Capitany Synthé	Ve 26/01 Me 24/01	20h00 20h15
SEM	AINE 5 DU 29/01/202	24 AU 02/02/2024		
Division: Honneur - Jos FC BALEC ASFP LUSITANOS SB FC LAUNAGUET INTERNAT FC Exempt: IO TEAM	urnée 10 retour FREESCALE AS DRT NIMBA OT ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb St Alban Coudon Hb Launaguet Hb Fenouillet Plage Hb	Me 31/01 Me 31/01 Lu 29/01 Lu 29/01	19h45 20h30 20h00 20h00
Division: Promotion - J CHU TOULOUSE FC ASCA AS ST LOUP CAMMAS VIEILLES CANAILLES Exempt: AS MATRA 2	ournée 10 retour SOPRA STERIA FOOT CHIPIRONS OL AS EVOTEC CONFLUENT L.P.	A définir Beaupuy Hb St Loup Cammas Hb Lardenne Synthé	Me 31/01 Je 01/02 Me 31/01	20h15 20h15 19h45

Coupe de la Ligue : Pou SHADOCKS DE SEILH PASPORT	<i>le 1 - Journée 3</i> SAINT-ALBAN ATHLETICO TOLOSA B	Seilh Synthé Sordelo Hb	Ve 02/02 Je 01/02	20h45 19h45
Coupe de la Ligue : Pou FORZA VIOLA FC ALTRAN FOOT	le 2 - Journée 3 AJ SAINT EXUPERY FC CANTOU'LOUSAIN	Stadium n°4 Synthé Blagnac Baradels Syn	Je 01/02 Je 01/02	20h30 21h00
Coupe de la Ligue : Pou MECAP FC AGATE FC	<i>le 3 - Journée 3</i> TOULOUSE SA ASC CNES	Muret Auriol Synthé Ramonville Hb	Lu 29/01 Ma 30/01	20h00 19h45
Coupe de la Ligue : Pou AS MATRA FC POTO	<i>le 4 - Journée 3</i> LABEGE INTER FC USEMA COLOMIERS	Balma Latécoère Hb Lardenne Synthé	Je 01/02 Ve 02/02	20h30 20h00
SEM	AINE 6 DU 05/02/202	24 AU 09/02/2024		
Coupe de la Haute-Gard AS CNRS-CAES (F7) USEMA COLOMIERS TOULOUSE SA ALTRAN FOOT	9	Blagnac Baradels Syn Capitany Synthé Argoulets St Blagnac Baradels Syn	Ma 06/02 Me 07/02 Je 08/02 Je 08/02	20h45 20h15 19h45 21h00
Coupe de Printemps : Co AS EVOTEC AS ST-LOUP CAMMAS IO TEAM	adrage BELLA BARBARIANS(F7) FC POTO (F7) AS MATRA 2	Lardenne Synthé St Loup Cammas Hb Sordelo Hb	Me 07/02 Je 08/02 Me 07/02	19h45 20h15 19h45
	RATTRAPA	<u>.GE</u>		
Coupe de la Haute-Gard ATHLETICO TOLOSA A INTERNAT FC	onne - Henri Crespin : Pro FC CANTOU'LOUSAIN ATHLETICO TOLOSA B	A définir	Lu 05/02	20h00
<b>Division : Promotion Ex</b> AS MATRA	cellence - Journée 3 aller ASC CNES	r ( <i>remis du 31/10/23</i> ) Balma Latécoère Hb	Je 08/02	20h30
Division: Honneur - Jos ASFP LUSITANOS	<b>urnée 5 aller</b> (remis du 29 NIMBA OT	9/11/23) St Alban Coudon Hb	Me 07/02	20h30
Division: Promotion - J ASCA	<b>ournée 7 aller</b> (remis du 1 CONFLUENT LP	14/12/23) Beaupuy Hb	Me 07/02	20h15
	MATCH DE LA SE	<u>CLECTION</u>		
SELECTION FSGT31	FC POTO	Sordelo Hb	Je 08/02	19h45

#### INFOS COUPE A.DELAUNE

Belle moisson pour nos équipes en Coupe de France Auguste Delaune. PASPORT, FC CANTOULOUSAIN et FORZA VIOLA FC se sont qualifiés pour les 1/16<sup>èmes</sup> de finale de cette coupe.

SAINT-ALBAN n'a pas démérité car l'équipe n'a craquée que dans les dernières minutes de la partie.

Félicitations aux quatre équipes.

#### **EQUIPES de SAINT-ALBAN et FC GARLABAN PROVENCE (13).**



#### **EQUIPES du FC CANTOU'LOUSAIN et FC FIZIOS (13).**

